Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 66 (1952)

Heft: 1

Artikel: Les armoiries de La Neuveville [suite et fin]

Autor: Rais, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744552

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les armoiries de La Neuveville

par André Rais.

(Suite et fin.)

Les gravures

Les armoiries gravées de La Neuveville sont assez rares. En voici cinq différentes.

La première date de 1708. On la voit sur le « Coutumier ou Ordonnance de Police et Justice de La Neuveville, contenant les serments qu'y doiuent observer par les personnes d'offices, élus pour le maintient d'une bonne police et administration de la justice; de quelle manière elle y doit être administrée. » L'écu, aux armes de la cité (les hachures indiquent un fond bleu), soutenu par deux angelets, est entouré par deux rameaux de lauriers (fig. 10).

Le deuxième blason gravé orne la « Morale Chrétienne, traduite du latin, de Monsieur Ostervald, pasteur de l'Eglise de Neûchatel ». Cet ouvrage a été imprimé

Fig. 10. Armoiries sur le titre du Coutumier de la Neuveville.

à La Neuveville chez Jean-Jacques Marolf et Fils, en 1740. La forme de l'écu n'est pas jolie du tout. Il est timbré d'une couronne et soutenu par deux anges en train de jouer de la trompette. La couleur du champ n'est pas indiquée.

La troisième vignette embellit l'« Ordonnance pour les Deuils » du Conseil de La Neuveville. Elle est datée du 4 février 1754 et signée du secrétaire A. Gibollet.

Le dessin est plus fin. Le même motif égaie la lettre de réception du charpentier Martin Durigorn, de Sélestat, reçu habitant de La Neuveville le 21 novembre 1780. Les hachures verticales donnent les émaux du champ et les croisillons ceux des trois coupeaux.

Timbrées d'une couronne de marquis et entourées d'une palme et d'un rameau de laurier (fig. 11), ces mêmes armoiries sont imprimées sous le titre des « Loix consistoriales et matrimoniales de La Neuveville ». Le volume est sorti des presses de « Chez Scherrer et Hugi, imprimeurs » en 1778.

Fig. 11. Armoiries sur le titre des « Loix Consistoriales ».

On remarque encore les armoiries de La Neuveville sur le calendrier monumental du prince Frédéric de Wangen de 1779. Il a été gravé par les frères Klauber, d'Augsbourg. La couleur du champ est indiquée par des traits verticaux. Les deux clefs sont d'argent.

Orfèvrerie

Dans l'inventaire dressé en 1615, *des ustensiles et du service de table appartenant à la maison de ville*, nous rencontrons, à côté des assiettes, des gobelets, des tasses armoriées en argent et en étain. Les uns et les unes étalent les armes du *juncker* François de Gléresse ; les autres et deux petits *Tischwascher* de Cherlan sont marqués des deux clefs. [12]).

Un plat en étain, daté de l'année 1675, montre lui aussi le sympathique blason de la ville [13]).

On a ajouté à l'inventaire de 1716, 34 cuillères à l'écu de la cité [14]).

Il y eut, au XVIIIe siècle, entre le magistrat et un certain nombre de bourgeois de La Neuveville, des troubles connus sous le nom du chef des mécontents, Jean-Rodolphe Petitmaître, orfèvre. Il ne fallut rien de moins que l'intervention de deux

---

[12]) Gross et Schnider, « Histoire de La Neuveville », p. 110.
[13]) Musée historique.
[14]) Gross et Schnider, p. 111.

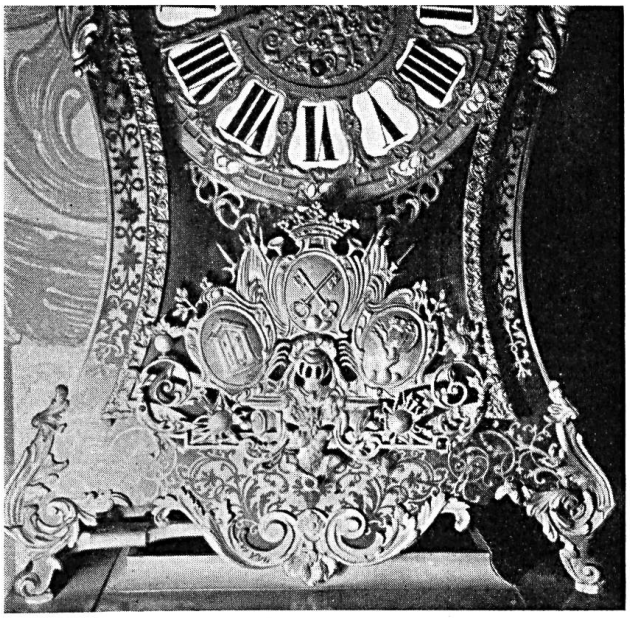

Fig. 12. Pendule de 1734.

commissaires de Berne, Alexandre Thormann et Frédéric-Louis de Steiger, pour rétablir l'ordre. En témoignage de reconnaissance, le conseil de La Neuveville décidait, le 16 septembre 1734, de leur accorder le droit de citoyen neuvevillois. Reconnaissants, MM. Thormann et de Steiger offrent à la ville, le 19 décembre 1735, une magnifique pendule murale qui, aujourd'hui encore, décore la salle du conseil [15]). Elle porte les armes de la cité et celles des deux personnalités bernoises (fig. 12).

Dans cette même salle du conseil, on remarque un secrétaire-bureau très soigné, en noyer, style Louis XV. En souvenir de sa réception à la bourgeoisie, Samuel Rosselet, de Berne, en fit cadeau au magistrat. Outre les armes du donateur, on voit, à chaque extrémité, celles de la ville, repoussées dans des appliques de cuivre doré. L'écu, entouré d'une garniture de feuillage, est timbré de la couronne des princes. Au-dessous, la date 1760 (fig. 13).

Revenons au Musée historique. Dans la deuxième vitrine, à droite en entrant, vous aurez l'occasion d'examiner les insignes du sautier ou valet du conseil. Ils consistent en un bâton d'argent, terminé à l'une des extrémités par une boule, à l'autre par les clefs et les trois coupeaux (fig. 14). Il est daté de 1816.

Ferronnerie

La pièce la plus précieuse est sans contredit le coffre (fig. 15) qui a été retrouvé, en mai 1897, à l'hôtel de ville et qui est actuellement déposé au Musée historique. De forme rectangulaire, il mesure 160 cm. de longueur, 50 de largeur et 40 de profondeur. Il est creusé dans un tronc de noyer, ce qui, en plus des nombreuses bandes de fer qui l'enserrent de tous côtés, lui donne une solidité considérable et un poids qui dépasse 150 kg. Des chaînes en fer, tenant lieu de poignée, servaient à le fixer à la muraille. Il était fermé par trois serrures, celle

Fig. 13.
Applique de secrétaire.

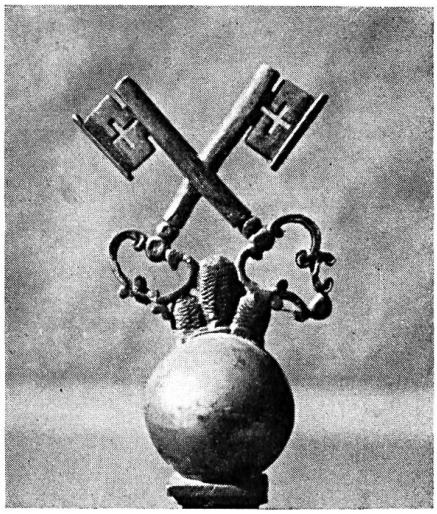

Fig. 14. Haut du bâton d'huissier.

[15]) Gross et Schnyder, p. 60, 62.

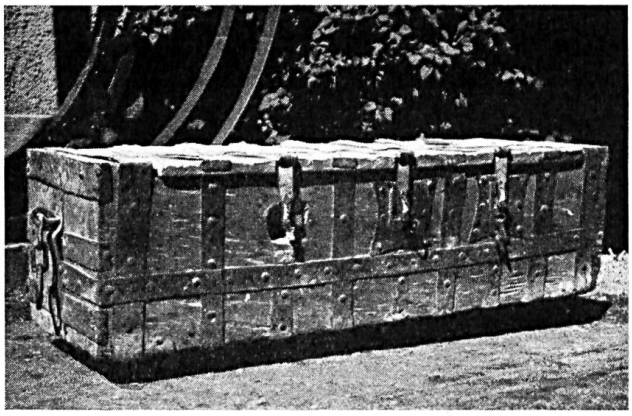

Fig. 15. Coffre au Musée de la Neuveville.

de gauche faisant défuut aujourd'hui. Sur le fermoir du milieu, on admire le travail remarquable d'un artiste de l'époque qui a ciselé les armoiries primitives de La Neuveville : trois coupeaux, une clef, une crosse, et, au-dessus, les deux haches de Bienne (fig. 16). Cette pièce unique date de la fin du XIVe siècle, début du XVe.

En 1395, la ville de Bienne avait prié les bourgeois de La Neuveville d'ajouter dans leur bannière, entre la crosse et la clef, la hache. Si l'on compare la crosse représentée sur ce fermoir avec celle de la bannière de 1395, il ne reste plus de doute quant à la date de ce coffre [16]).

En 1627, La Neuveville n'avait que deux portes ; celle du sud, donnant sur le port, appelée porte de Rive ou du Port, et celle du nord, sous la tour de l'horloge, dite Tour rouge. La première se fermait le dimanche jusqu'en 1856, ne laissant pour le passage des piétons qu'un petit vantail ouvert. Après le rehaussement de la place du port, ceci en relation avec la construction de la voie ferrée, il fallut l'enlever. On la voit actuellement au Musée historique [17]). Les ferrements ont été forgés par le maréchal Cunier, en 1660. Il y a ajouté aussi les deux clefs et les trois coupeaux [18]).

La porte d'entrée de l'hôtel de ville fut posée le 20 novembre 1747. Sa construction, divisée en trois parties, revint à la somme de 13 écus. Le serrurier Pierre Daulte place les ferrements le 27 novembre suivant. Le cartouche du portail est en fer forgé. Au milieu, les armes de la ville, soit les deux clefs et les trois coupeaux, timbrées d'une couronne princière. En bas, la date 1747 [19]).

N'oublions point de signaler la marque à feu des criminels, pièce du XVIIIe siècle, composée de la lettre C et des deux clefs (fig. 17) [20]).

Fonderie

Sur le fût d'un élégant fauconneau de bronze, déposé dans la salle du Musée historique, on distingue, finement esquissées, les armoiries de la cité (fig. 18). Il est daté de 1534. Deux autres petits canons portent ces mêmes armoiries entourées de deux rameaux de

Fig. 16. Plaque de serrure du coffre de la fig. 16.

[16]) Indicateur d'antiquités suisses 1897, N° 4, p. 132-133 ; 1898, N° 1, p. 23 — Gustave Amweg, « Les Arts dans le Jura et à Bienne », II, p. 44.
[17]) Gross et Schnider, p. 11.
[18]) Cf. la reproduction de cette porte dans Gross et Schnider, p. 167.
[19]) Gross et Schnider, p. 209.
[20]) Musée historique.

laurier. L'écu est timbré d'une couronne princière. Au-dessous, la date 1678, suivie de ce texte :

ABRAHAM
(dessin d'une cloche sur trois monts)
GERBER
IN BERN
ANNO + 16 + 78 +
+ IARS +

En 1572, une cloche de 2860 kg. fut fondue à Berne par Fransciscus Sermundus. Elle était destinée à La Neuveville. L'abbé de Bellelay avait même remis à ses amis les maîtres-bourgeois un don de 66 écus 13 sous et 4 deniers. Mais en 1900, cette cloche étant fêlée, elle fut vendue au Musée historique de Berne et remplacée par une autre, fondue à Bochum. Les armoiries de La Neuveville sont en relief sur la cloche de Sermundus (fig. 19) [21]).

Fig. 18. Ecu sur un fauconneau de 1534.

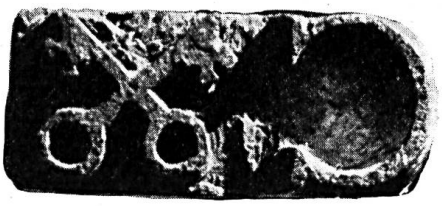

Fig. 17. Marque des criminels.

Fig. 19. Cloche de 1572.

Poêlerie

Un fourneau est posé en 1568 dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville. Il avait été construit par un nommé Petter, de Bienne. Le 21 décembre 1691, le maître-bourgeois passe un contrat avec Hans Roth, *catelar*, à Cerlier, qui s'engage à monter un nouveau fourneau moyennant la somme de 51 écus 20 batz. « Ce dernier dura jusqu'en 1725, année en laquelle maître Conrad Landolt, potier de terre de Zurich, reçu bourgeois avec ses deux fils, pour la somme de deux cents écus blancs, s'engagea à faire un fourneau neuf valant cent écus blancs, sans avoir à fournir ni fer ni tuiles. » Pendant les travaux, il avait reçu en outre cent pots de vin. Un peu réduit en longueur, ce *kunst* existe encore aujourd'hui [22]).

Les armes de La Neuveville sont délicatement peintes sur une catelle (fig. 20). Si le fond de l'écu n'a pas de couleur, les coupeaux, par contre, sont noirs. Le blason a comme support deux lions jaunes. Il est timbré d'une couronne de fantaisie. Au-dessous, la date 1725. Sur une autre catelle, la signature :

IEAN / CONRAD / LANDOLT / IEVNE / 1725.

---

[21]) Monuments historiques du Jura, p. 208.
[22]) Gross et Schnider, p. 208.

L'un des pieds du fourneau à banc, taillé dans un bloc de pierre, porte en plus de l'année de construction, 1725, les armes de la ville. A la Révolution, les clefs ont sauté sous le ciseau des sans-culottes. Elles sont peintes actuellement, tandis que les trois coupeaux de sable ont échappé à la rage de ces énergumènes.

Conclusion

A quelques exceptions près, les armoiries de La Neuveville, furent toujours de 1497 à 1816, « de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir sur un mont de trois coupeaux de sable ». Au cours du XIXe siècle, ces armoiries furent modifiées en ce sens que le sable de la montagne a passé au sinople. Ce dernier blasonnement fut réservé, dès le 31 octobre 1944, au plus petit district du Jura bernois. Et le 27 décembre 1946, le Conseil Exécutif homologuait en ces termes les armes de la cité :

« De gueules à deux clefs d'argent en sautoir sur un mont de trois coupeaux de sable. »

Fig. 20.
Catelle aux armes de La Neuveville.